



CONSEIL COMMUNAL

FOUNEX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 06 octobre 2014

Présents :	34 membres
Excusés :	14 membres
Absents :	2 membres
Rédactrice du procès-verbal :	Sandra Thuner

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2014
4. Communication de la Municipalité
5. Communications du Bureau
6. Préavis municipal N° 51/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 409'000.00 TTC en vue de financer la création d'un trottoir et le réaménagement de l'extrémité du chemin de la Forge, lié à la réalisation de nouvelles constructions sur la parcelle N° 92, propriété de la Commune
7. Préavis municipal N° 52/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 506'000.00 TTC, en vue de financer les travaux d'entretien et de remise en état des surfaces pavées à la Grand'Rue, ainsi que la création de quatre trottoirs traversant au droit des débouchés du chemin de la Forge, de la rue des Canons et du chemin de la Poste
8. Préavis municipal N° 53/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 665'000.00 TTC en vue de financer les travaux de réfection du chemin d'Oche-Combe
9. Préavis municipal N° 54/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 119'000.00 TTC en vue de financer la création d'un cheminement piétonnier entre le chemin de la Treille et la route de Châtaigneriaz
10. Préavis municipal N° 55/2011-2016, concernant une demande de crédit couvrant les phases :
Etude de projet définitif (SIA 32) et
D'appels d'offres d'entreprises (SIA 33)
en vue de la réalisation d'un chauffage à distance à plaquettes forestières (CAD-bois) au centre du village de Founex
11. Propositions individuelles et divers

Après les souhaits de bienvenue à la 18^{ème} séance de la législature 2011-2016, le Président du Conseil Communal, M. Maurice Michielini se présente avec un rapide résumé de son parcours. Il ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour.

1. APPEL

34 conseillers sont présents.

2. ASSERMENTATION

Les personnes suivantes sont assermentées :

Monsieur Sabino Cella

Monsieur Mario Danesin

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2014

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune rectification, il est approuvé à la majorité.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. François Debluë, Syndic

Service de la conciergerie et des bâtiments

Lors de l'engagement de M. Adrien Vallotton, il avait été prévu que son cahier des charges comprendrait également la gestion du service des bâtiments. Or, il apparaît aujourd'hui que la masse de travail pour le service des extérieurs, de la voirie et de la déchetterie ne lui permet pas de dégager suffisamment de temps pour effectuer cette tâche.

En conséquence, la Municipalité a décidé de créer un nouveau poste de chef de service, à 100 %. Ce dernier sera en charge de la gestion des bâtiments, de la conciergerie et de l'énergie. Par ailleurs, il pourra également, à terme, s'occuper de la police des constructions, qui est actuellement sous la responsabilité de Mme C. Luquiens.

Règlement du Conseil communal - approbation par le Département des institutions

Le Département des institutions et de la sécurité a approuvé, en date du 27 août 2014, le nouveau règlement du Conseil communal. Une copie de celui-ci vous sera transmise avec l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal. Il peut également être téléchargé sur le site Internet de la commune.

Refuge communal - installation sur parcelle N° 736 - Centre sportif

Pour faire suite à notre récente demande relative à l'objet cité en titre, le Service du développement territorial nous a informé que si les travaux envisagés sont entièrement compris dans la zone d'utilité publique, il n'a pas d'autorisation spéciale à délivrer (art. 120 al. 1 let. a LATC). La Municipalité doit donc juger de la conformité de ces travaux selon règlement communal.

La Municipalité va dès lors plancher sur l'opportunité de créer le refuge communal faisant l'objet de la motion Vaucher sur le site du Centre sportif.

Gérance du Centre sportif

Pour faire suite à la résiliation du bail du Centre sportif par Monsieur Severino Gonzalez, M. Ismaël Agdas, actuel bras droit de M. Gonzalez a déposé son dossier de candidature pour la reprise de cet établissement, ceci à compter du 1^{er} janvier 2015. La Municipalité a validé cette candidature et un nouveau contrat de bail est donc en cours de signature. Le futur gérant est actuellement en train de suivre les cours nécessaires qui lui permettront d'obtenir sa patente.

M. Jean-Pierre Debluë, Municipal des routes

Les Soufflettes :

Le chantier touche à sa fin. Les délais sont respectés. Il reste encore à réaliser : Le tapis final sur le haut du chantier, la pose d'une clôture et la pose du luminaire à la hauteur du futur passage piéton. Concernant le marquage dudit passage, et selon le courrier de l'Etat lors de la mise à l'enquête, ces derniers vont procéder à un comptage pour déterminer s'ils valident le marquage du passage piéton ou non.

Réfection des courts de tennis :

Les travaux de changement du tapis ainsi que des clôtures sont terminés. Reste encore à réaliser les travaux de génie civil pour les socles des futurs luminaires. Ces travaux sont planifiés pour cet hiver. Le décompte final relatif à ces travaux pourra être établi dans le courant du printemps 2015.

Priorisation des bus à la Chataigneraie :

Le chantier progresse. Les délais sont, pour l'instant respectés.

Réaménagement autour de l'Auberge communale :

Les travaux de génie civil sont à bout touchant. Les paysagistes prennent le relai pour continuer la mise en place des parties végétales du projet. Parallèlement, la terrasse est en cours de construction chez le charpentier. Là aussi, les délais sont pour l'instant respectés.

Déchetterie intercommunale – réorganisation du service

Dans le cadre d'une réflexion sur la réorganisation du service de la déchetterie intercommunale, des décisions à plusieurs niveaux ont été prises par la Municipalité. La première étape consiste à l'engagement, par la commune, de tout le personnel occupé sur le site. Ainsi, M. Laurent Lugand, actuellement collaborateur auprès de la société RETRIPA (en charge de la gestion et des transports des déchets), a été engagé par la Municipalité, à raison d'un taux d'activités de 100 %, au poste d'employé de déchetterie, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2015. Ceci permettra de diminuer les charges salariales pour la commune.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Elections

Commission intercommunale ASCOT

Madame Haerberli accepte de passer du statut de membre suppléant à celui de permanent.

M. Danesin est élu en tant que suppléant.

Commission intercommunale de l'AJET

Mme Neynaber accepte de passer du statut de membre suppléant à celui de permanent.

M. Cella est élu en tant que suppléant.

Remerciements

À Mme von Wattenwyl pour l'organisation de la sortie du Conseil communal ainsi qu'à la Municipalité pour le financement de la soirée.

Présentation

Les intervenants de ce soir sont :

M. Thierry Nydegger du bureau Schenk SA – Ch. Oche-Combe
M. Guy Fritsché du bureau Bovard & Nickl SA – 3 autres dossiers

M. Barnet Sébastien pour le CAD - bureau Amstein & Walthert
M. Cassan Laurent pour le CAD - bureau GEOS Ingénieurs Conseils SA
M. Buciol, Conseiller technique

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 51/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 409'000.00 TTC EN VUE DE FINANCER LA CREATION D'UN TROTTOIR ET LE REAMENAGEMENT DE L'EXTREMITÉ DU CHEMIN DE LA FORGE, LIÉ À LA RÉALISATION DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS SUR LA PARCELLE N° 92, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE

M. Jean-Pierre Debluë présente ce préavis et termine par la lecture des conclusions de celui-ci.
M. Hermanjat lit les conclusions du rapport de la commission des routes.
Mme Briffod lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

Mme von Wattenwyl souhaite savoir si les couleurs utilisées ont un sens dans la réalité, et si elles ont fait leur preuve ailleurs.

M. J.-P. Debluë précise la signification des couleurs utilisées sur les plans. La partie verte correspond à du tapis goudron traditionnel. Les parties beiges correspondent à un tapis de revêtement comme celui utilisé devant l'épicerie. Le trottoir sera fait en pavés porphyres comme ceux déjà utilisés sur les trottoirs au village.

M. Fritsché prend la parole pour expliquer que les couleurs présentes sur les plans ont été mises pour imaginer le projet en vue de l'enquête publique et les procédures auprès du Canton. La réalité correspond à ce qui a été expliqué par M. Debluë.

M. Vaucher demande si le mur antibruit présent, condamne définitivement la possibilité d'avoir une gare à Founex.

M. F. Debluë répond que la réalisation d'une gare côté ouest du village avait été imaginée. Les perspectives sont extrêmement faibles étant donné que le but des CFF est de passer à la cadence au quart d'heure, avec plus de trains, si possible à deux étages afin de mettre plus de monde dans les trains. Le prochain investissement des CFF dans ce sens, est la voie de dépassement qui est prévue jusqu'à Founex. Remettre des gares et des « train-tram » n'est pas le but final et c'est un concept qui est dépassé. Pour être compétitifs les transports publics doivent avoir de la capacité et être performants. Les travaux pour prioriser les bus vont commencer au niveau de l'autoroute.

Mme Chiari-Bory souhaite des explications concernant la conclusion et le point deux de celle-ci, où il est demandé un crédit de CHF 409'000. -- alors qu'au point 3 il est mentionné que CHF 200'000. -- sont prélevés sur un compte existant. Le crédit est donc de CHF 209'000. --

- M. F. Debluë répond qu'il s'agit d'une question de technique comptable et en fait de légalité de la loi sur les communes. Lorsqu'un crédit est demandé, le montant complet doit être mentionné et ensuite il faut préciser le financement de l'objet. Le montant de la dépense s'élève à CHF 409'000. -- donc le crédit demandé doit correspondre à ce chiffre.
- M. Michielini propose, pour plus de clarté, d'inverser les points 3 et 4.
- M. F. Debluë assure que Mme Niederer est absolument au point sur les procédures.
- M. Rusca remarque qu'aujourd'hui le conseil va se prononcer sur des dépenses d'environ CHF 2'000'000. --. Il rappelle qu'un concept de mobilité est en cours mais qu'aucune décision n'a encore été prise. Il se demande dès lors, s'il n'était pas plus judicieux d'avancer dans le concept mobilité avant d'engager des frais pour CHF 1'600'000. -- sur des chemins, des routes, des trottoirs qui s'avèreront peut-être désuets dans peu de temps.
- M. F. Debluë répond que des mesures réelles n'ont pas immédiatement été prises suite à la présentation du concept de mobilité, car il faut aussi consulter les communes avoisinantes afin de valider certaines options. Les préavis de ce soir entrent parfaitement dans ce concept.
- M. Kuratle s'interroge sur l'utilité d'un revêtement particulier devant un parking provisoire, ne devrait-on pas temporiser jusqu'à la fin des travaux et laisser cet endroit en tout-venant en attendant.
- M. J.-P. Debluë répond que tant que les CFF n'ont pas fini le mur antibruit, ces parkings ne seront pas installés avec les pavés filtrants afin de ne pas faire le travail deux fois. Le but du tapis coloré est de rendre attentif les usagers qu'il peut y avoir un danger à cet endroit.
- M. Kuratle souhaite connaître la différence de prix entre les deux revêtements.
- M. Fritsché répond que c'est du simple au double sur une couche fine donc pour un montant total faible.
- M. F. Debluë précise que la teinte est présente uniquement dans le revêtement terminal. L'incidence sur le prix des travaux total complet, installé correspond peut-être à 10%.
- Mme von Wattenwyl trouve que cet aspect des travaux est du luxe et il serait possible de renoncer à cela.
- Mme Farine souhaite savoir si ces travaux comprennent la partie à l'est de l'atelier Guichoud qui n'est actuellement pas goudronnée.
- M. F. Debluë répond que cette partie appartient aux CFF et dans le cadre de la construction de la voie de dépassement, il y a des échanges de terrains et que ce lieu sera récupéré par la Commune. Après les travaux du mur antibruit, il y aura alors la possibilité de prolonger le parking à l'usage des locataires.
- M. Vallotton revient sur les zones colorées du chemin de la Forge. Par rapport au concept de mobilité présenté au printemps, ce projet s'inscrit, comme tous les autres projets qui sont présentés ce soir, dans la philosophie générale de mobilité qui a pour but principal de favoriser la mobilité douce. Dans ce cas, on s'inquiète de la priorité des piétons.
- M. Jaquet souhaite savoir si le revêtement en pavés filtrants est compris dans ce préavis ou pas.
- M. J.-P. Debluë répond que oui, le coût est compris.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 51- 2011/2016 est accepté.

Vote Non : 0 Abstentions : 2

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 52/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 506'000.00 TTC, EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REMISE EN ETAT DES SURFACES PAVEES A LA GRAND'RUE, AINSI QUE LA CREATION DE QUATRE TROTTOIRS TRAVERSANT AU DROIT DES DEBOUCHES DU CHEMIN DE LA FORGE, DE LA RUE DES CANONS ET DU CHEMIN DE LA POSTE

M. J.-P. Debluë détaille ce préavis et il termine par la lecture des conclusions de celui-ci.

Mme Walsh lit les conclusions du rapport de la commission des routes et M. Mange celles du rapport de la commission des finances.

Discussion

Mme Chiari-Bory transmet les inquiétudes de personnes habitant dans la Grand'Rue concernant la suppression de la priorité de droite pouvant amener un trafic plus fluide et donc plus rapide dans le village.

M. J.-P. Debluë répond que ce point a été soulevé au niveau de la réflexion de ce projet. La majorité des gens vont continuer à respecter le 30km/h. On note aujourd'hui que beaucoup de personnes ne tiennent pas compte de la priorité de droite et ce projet sécurise le piéton.

Mme Chiari-Bory demande si cette mesure sera encore d'actualité lors de l'application du concept de mobilité.

M. J.-P. Debluë confirme que cette mesure fait partie intégrante du concept qui a justement pour but de sécuriser le piéton et toutes les personnes utilisant des moyens de transport de mobilité douce.

M. Kuratle se demande si la sensibilisation des usagers pourrait se faire au moyen de signaux « attention enfants ».

M. J.-P. Debluë répond que la pose de panneaux est du ressort du Canton. La Municipalité prend note de cette demande, et se renseignera. Il note aussi que la zone 30km/h est largement respectée.

M. Vaucher demande si on a pensé à mettre des couleurs dans ses carrefours ?

M. Fritsché répond qu'au niveau des carrefours, il n'y pas été prévu des couleurs car comme pour les panneaux trop de couleur tue la couleur.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 52- 2011/2016 est accepté à la majorité.

Vote Non : 0 Abstentions : 2

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 53/2011-2016, CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 665'000.00 TTC EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN D'OCHÉ-COMBE

M. J.-P. Debluë présente ce préavis en insistant sur les problèmes de résurgences d'eau qui remontent sur la route.

M. Nydegger prend la parole et précise que l'objectif de ce projet est de faire une réfection partielle de la route tout en contrôlant ce qui est dessous. Il s'est avéré que la canalisation à cet endroit est en mauvais état, qu'il y a un mélange entre les canalisations privées et communales, et à terme un souci de capacité au niveau du giratoire. Ce projet prévoit de reprendre les eaux de la chaussée afin de ne pas l'abîmer, d'avoir une vision à plus long terme, enfin d'éviter la rétention et de s'assurer que la grandeur des tuyaux est adéquate.

M. Debluë termine par la lecture des conclusions du préavis.

M. Hermanjat lit les conclusions du rapport de la commission des routes et M. Lehoux celles du rapport de la commission des finances.

Discussion

Mme Chiari-Bory demande pourquoi fait-on un emprunt pour ce point alors qu'il pourrait être financé par la trésorerie courante.

M. F. Debluë précise que la trésorière fait chaque semaine le bilan des besoins en trésorerie en intégrant les investissements de la Commune et une projection est faite pour évaluer les besoins en trésorerie courante. La demande formulée est faite afin d'avoir la possibilité d'emprunter si besoin.

Mme Chiari-Bory souhaite savoir ce qui se passe si on n'emprunte pas.

M. F. Debluë répond que cela ne changera rien pour l'amortissement de cet objet, même si on utilise la trésorerie courante pour financer ces travaux.

M. Jaquet remarque qu'il y a ce soir 4 objets relatifs au génie civil. Il aimerait savoir si une réflexion a été faite pour mettre ces 4 objets ensemble pour avoir une procédure en marché public afin de faire plus travailler la concurrence et ainsi avoir un meilleur prix sur un objet global.

M. F. Debluë répond que concernant les marchés publics, des règles sont en place. Plus la somme est importante plus les marchés publics sont ouverts en fonction des sommes concernées. Plus on va mettre des objets ensemble, plus la procédure qui s'en suit sera lourde, sans avoir une garantie de réussite au niveau économique. Par contre, ceci met une barrière pour donner la priorité aux entreprises de nos régions et c'est regrettable. Le fait de faire des lots permet d'avoir le choix des entreprises qui vont soumissionner tout en garantissant les procédures.

M. Mange s'interroge sur la mention faite en page 2 du projet sur les parcelles 476 et 471 et qui sont raccordées au collecteur eaux-claires privé. Quelles sont les incidences pour ces parcelles et les propriétaires, ont-ils été avertis ?

M. Nydegger répond que le projet n'a aucune incidence pour les propriétaires en canalisation en aval si ce n'est qu'il y aura moins d'eau donc moins de risques pour eux. La situation sera par conséquent améliorée.

Mme Mikton s'inquiète de l'état des canalisations du chemin des Neyruaz et aimerait savoir si des travaux sont prévus à cet endroit.

M. J.-P. Debluë précise que s'il existe des soucis d'eau claire à cet endroit, une inspection sera faite afin de voir où se situe le problème. Mais s'il y a une fuite d'eau sous pression alors c'est dans les mains des Sitse. Ce projet n'intervient pas au niveau des canalisations à cet endroit.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 53- 2011/2016 est accepté à l'unanimité

9. PREAVIS MUNICIPAL N° 54/2011-2016, CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 119'000.00 TTC EN VUE DE FINANCER LA CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER ENTRE LE CHEMIN DE LA TREILLE ET LA ROUTE DE CHATAIGNERIAZ

Monsieur J.-P. Debluë présente ce préavis et termine par la lecture des conclusions de celui-ci.

Madame Neynaber lit les conclusions du rapport de la commission des routes et M. Lehoux celles du rapport de la commission de finances.

Discussion :

M. Jaquet souhaite savoir si les pavés qui ont été stockés seront utilisés à cet endroit.

M. J.-P. Debluë répond que ces pavés ont été utilisés pour le cheminement de la Grand'Rue au niveau du petit chemin qui va à l'école. Le reste des pavés sont prévus dans le projet du cimetière.

M. Righetti aimerait des détails sur les accords prévus avec les propriétaires qui sont mentionnés dans ce préavis à la page 3.

M. J.-P. Debluë répond qu'il s'agit d'accords sous forme de servitudes inscrites au registre foncier.

Mme Farine demande la durée de ces servitudes.

M. J.-P. Debluë répond qu'une servitude inscrite peut être radiée en tout tant, pour autant que toutes les parties concernées soient d'accord.

M. Galletet demande en quoi concerne le poste « indemnités et remises en état » qui est mentionné dans ce préavis.

M. Fritsché précise que des travaux impliquent toujours des désagréments au niveau des terrains avoisinants. Ce poste concerne donc la remise en état des terrains aux abords du lieu concerné et éventuellement la remise en état de cultures endommagées.

M. Kuratle s'étonne d'une dépense de CHF 120'000. -- pour un chemin alors qu'il existe déjà une autre route juste en dessus.

M. J.-P. Debluë répond que le chemin des Fancous qui arrive en dessus du cimetière est utilisé par des transports agricoles spécialement.

M. Vallotton ajoute qu'aujourd'hui les enfants utilisent déjà le cheminement prévu par le chemin concerné dans ce préavis mais dans un talus pas aménagé. C'est donc un besoin réel et naturel.

M. F. Debluë précise que, dans le cadre de la mobilité douce, ce point est un élément essentiel, qui a été déterminé dans le village et inscrit au plan directeur depuis de nombreuses années. Ce cheminement est un point central dans l'axe est-ouest du village et beaucoup d'utilisateurs sont concernés par ce sentier afin de ne pas emprunter la Grand'Rue.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 54/2011-2016 est accepté à l'unanimité.

10. PREAVIS MUNICIPAL N° 55/2011-2016, CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT COUVRANT LES PHASES : ETUDE DE PROJET DEFINITIF (SIA 32) ET D'APPELS D'OFFRES D'ENTREPRISES (SIA 33) EN VUE DE LA REALISATION D'UN CHAUFFAGE A DISTANCE A PLAQUETTES FORESTIERES (CAD-BOIS) AU CENTRE DU VILLAGE DE FOUNEX

M. Schirato présente ce préavis et donne la parole à M. Barnet, représentant du bureau d'ingénieurs Amstein et Walthert, M. Cassan du bureau GEOS et encore M. Buciol le conseiller technique.

Ces personnes détaillent ce projet et son concept.

M. Schirato termine par la lecture des conclusions du préavis.

M. Morisod lit les conclusions du rapport de la commission de l'énergie et M. Vaucher celles du rapport de la commission des finances.

Discussion

Mme Chiari-Bory souhaite connaître les montants déjà accordés dans les préavis 12 et 36.

M. Schirato répond que de mémoire, le préavis no 12 se montait à environ CHF 30'000. -- et le 36 concernant l'avant projet concernait un montant d'environ CHF 65'000. --

Mme Chiari-Bory résume donc qu'environ CHF 100'000. -- ont été demandé pour une pré-étude pour ce projet. Elle souhaite connaître le prix du kilowatt heure pour l'utilisateur de ce système.

M. Schirato répond que l'étude de faisabilité a défini un prix cible sur lequel on s'achemine. C'est à l'aide de l'étude du projet que ce prix pourra être cerné avec plus de précision. Le tarif cible avait été calculé dans le projet avec une extension maximale du réseau.

Mme Chiari-Bory note que l'approvisionnement en bois reste une des grandes inconnues pour ce projet. Elle souhaite savoir la signification de la dénomination « bois local ».

M. Schirato répond que le projet fixe un rayon d'environ 50km.

Mme Chiari-Bory demande si d'autres communes ont prévus un système semblable à celui que nous envisageons, d'où, dans quelques années, un souci dans l'approvisionnement et certainement une augmentation du coût.

M. Schirato répond que le but recherché depuis le départ, avec notre participation à l'ACT (Association intercommunale du hangar à plaquettes de Trélex) est la garantie que les forêts ne soient pas pillées, et qu'un équilibre va se faire entre l'exploitant de la forêt et celui des bâtiments communaux, ce qui va assurer une progression des prix très contrôlée.

Mme Chiari-Bory demande donc si l'association de Trélex va replanter des arbres afin de garantir l'exploitation des forêts.

M. P. Schirato répond que ce point là est en charge du Canton au travers de l'inspecteur forestier.

Mme Chiari-Bory souligne la remarque faite par la commission des finances, qui dit que l'acceptation de ce préavis serait un signal fort au démarrage du projet et qu'il serait alors difficile de revenir en arrière en impliquant intrinsèquement une dépense de plus de 7 millions. Certes il faut faire un projet et une étude mais attention, l'acceptation de ce projet, nous met le pied à l'étrier pour un investissement futur.

M. Schirato répond que non. Ce soir il est demandé un montant de CHF 380'000, -- pour faire les phases une et deux. En admettant que le résultat de cette étude ne soit pas concluant et que les négociations n'arrivent pas à terme le projet devra alors s'arrêter, même si aujourd'hui l'intention est évidemment d'aboutir au terme de ce projet.

Mme Chiari-Bory prend bonne note de ceci. Elle pointe encore sur la remarque de la commission d'énergie concernant le fait de n'avoir qu'une seule source d'énergie afin d'avoir qu'une seule législation. Elle signale qu'il faut faire attention sur l'évolution concernant les lois sur les contraintes liées à la combustion des plaquettes. Ne serait-il donc pas prudent de se laisser une alternative.

M. Barnet répond que la commission d'énergie à souligner le fait qu'il faut suivre la politique générale du village soit d'aller vers le 100% énergies renouvelables. L'étude se portera sur plusieurs variantes, à savoir 100% bois, 100% énergies renouvelables et une variante bois-mazout afin de comparer ouvertement les différentes solutions avec un bilan technique et économique d'investissements et de fonctionnement à long terme. Ceci permettra de prendre une décision avec tous les éléments connus et comparés.

Mme Chiari-Bory résume donc qu'après un investissement d'étude d'un demi-million, il restera le choix de faire ou ne pas faire ce projet.

M. Barnet répond que le préavis de ce soir concerne la commune de Founex et permettra d'avoir du concret sur ce projet d'alimentation mais que le système de production de chaleur sera au choix en fonction des éléments présentés.

Mme Chiari-Bory espère que la prochaine étude permettra de déterminer un prix du kilowatt heure.

M. Barnet répond que oui, et ajoute concernant la deuxième interrogation que la technologie installée dans la chaufferie prévue dépendra du type de bois choisi, soit bois sec ou bois vert. La différence se situe dans le matériel pour brûler le bois mais aussi dans la quantité d'énergie qui est contenu dans un mètre cube. Le bois vert a moins d'énergie que le bois sec. Au niveau de la pollution, il faut savoir que les systèmes de combustion des chaudières sont faits pour avoir une combustion optimale surveillée afin d'avoir le moins de polluants possibles. Dans tous les cas l'installation répondra aux normes en vigueur au moment du projet et évoluera au fur et à mesure du temps.

Mme Chiari-Bory résume que Founex a choisi de ne pas prendre le gaz à l'époque. Puis, pour des raisons économiques, le mazout a été écarté et aujourd'hui on pense utiliser le bois en devant faire un choix de plaquettes vertes ou sèches qui ne sont pas interchangeables.

Mme Mikton trouve qu'une étude comparative pour chaque option d'énergies renouvelables, solaire, géométrie ou autre, aurait été intéressante. Pourquoi cette étape n'a pas été faite.

M. Buciol répond que ce projet dure depuis 3 ans et que dans les étapes préliminaires d'études, une comparaison entre les différents systèmes existants a été faite.

M. Baer s'adresse aux ingénieurs pour mieux comprendre:

1. Les coûts réels des phases 1 et 2
2. Si le projet s'arrête après la phase 1 (au raccordement de l'école uniquement) est ce qu'il reste rentable par rapport au montant d'investissement nécessaire.
3. Est-ce que l'étude de faisabilité comporte aussi des systèmes d'énergies alternatives et si oui peut-on indiquer dans l'étude comparatives les montants des ces investissements.

M. Barnet répond que le fond du projet prévoit vraiment un approvisionnement local en bois. Aujourd'hui on a la certitude d'avoir assez de bois pour les phases une et deux. Donc le projet qui sera présenté en investissements concernera ces deux phases. Après, suivant la mobilisation de bois possible, le reste du réseau sera développé toujours en gardant à l'esprit un équilibre économique. Si on construit uniquement la phase une, l'analyse a été faite et le risque d'investissement s'élève à CHF 30'000. --. Somme non négligeable certes mais qui se monterait à CHF 300'000. -- si le choix est fait de mettre en route la phase deux sans l'avoir prévue.

M. Jaquet souhaite savoir s'il est possible de financer uniquement l'étude de la phase une car il existe l'éventualité qu'aucune de ces phases ne se réalise.

M. Schirato répond que les deux premières phases vont être réalisées. La demande de crédit de ce soir concerne l'étude du projet final. L'approvisionnement en bois est garanti pour passer à la phase deux. Ceci est un fait sûr. Les pourparlers d'aujourd'hui avec la filière bois ont pour but de garantir l'accès à suffisamment de bois afin d'étendre le réseau.

M. Barnet précise encore que l'investissement pour les deux premières phases peut être estimé à environ 40% du montant des 7 millions.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 55/2011-2016 est accepté.

Vote : Non : 5 Abstention : 6

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Mme Farine aimerait savoir si le chemin qui relie la Grand'Rue au chemin des Pralets est privé ou public.

M. F. Debluë répond que ce chemin est privé. Dans le plan directeur, il est prévu de faire ressortir le chemin des Pralets sur la rue des Canons pour délester le centre du village mais ceci implique de déclasser des terrains. Actuellement le développement des zones agricoles est bloqué.

Mme Farine aimerait savoir si la commune détient un lecteur à puce qui permettrait d'identifier les animaux égarés ou morts, et ainsi aviser les propriétaires.

M. F. Debluë répond que la commune ne possède pas de lecteur et si un animal est trouvé, la voirie s'en occupe.

M. Galletet aimerait connaître le détail de l'état locatif de plus d'un million qui a été mentionné.

M. F. Debluë répond qu'il s'agit de la totalité des appartements des deux parcelles dernièrement aménagées à savoir 54 appartements.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la séance et invite l'assemblée à partager un verre.

La séance est clôturée à 23h15

Founex, le 30 octobre 2014

Le Président  Secrétaire
M. Michielin *Sandra Thuner*
Maurice Michielin Sandra Thuner